

Etre Accordeur c'est:



## → Offrir

- **Participer**  
à l'émergence de solidarités nouvelles
- **Partager**  
mes connaissances et savoir-faire
- **Echanger**  
de nombreux services

## → Recevoir

- **Valoriser**  
mes talents et compétences
- **Tisser**  
des liens avec les habitants de mon quartier
- **Améliorer**  
ma qualité de vie

## → Un exemple de chèque-temps

**L'Accorderie**  
Échanger et coopérer

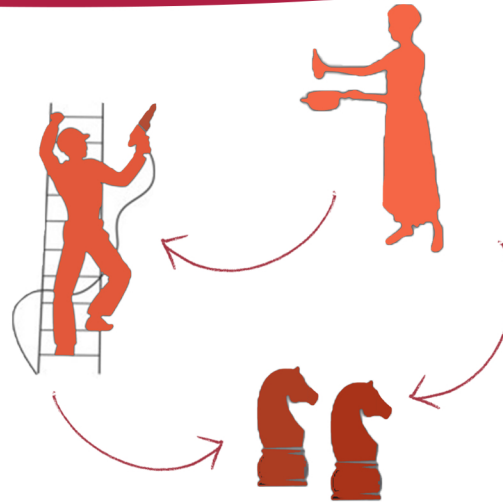
Nom de l'acheteur : Marie D.  
Service rendu : cuisine indienne  
Numéro de réf : 105-B-24

Échangez contre ce chèque 1 Heure (s) 30 Minutes

A l'ordre de Christian F.  
Fait à Surgères Le 27/08/2013

Signature

Accorderie de Surgères  
4 avenue St Pierre  
17700 Surgères



## → CONTACTEZ-NOUS

Accorderie de Surgères

4 avenue St Pierre  
17700 Surgères

surgeres@accorderie.fr

05.46.28.70.75/06.51.28.84.96  
www.accorderie.fr

Permanences :  
Mardi 09H-12H  
Samedi 10H-12H30

**SURGÈRES**



Projet soutenu par :



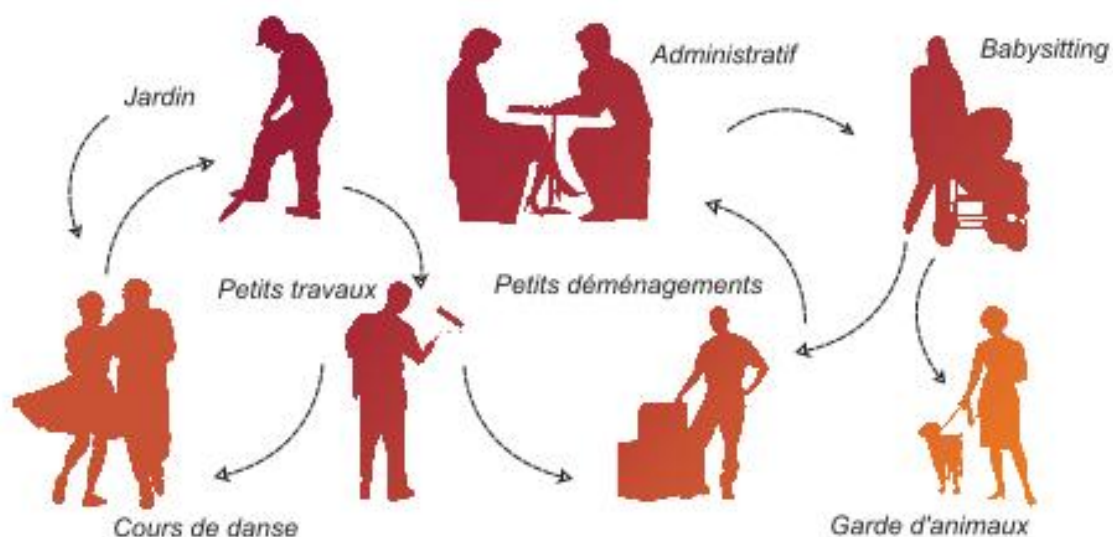


UN SYSTÈME GRATUIT ET SOLIDAIRE

D'ÉCHANGE DE SERVICES ENTRE PARTICULIERS

Coup de mains ?

Envie d'apprendre ?



## Qui sommes-nous ?

→ **L'Accorderie** est un système d'échange de services entre habitants d'un même territoire.

Les membres de l'Accorderie, les accordeurs, proposent leurs savoir-faire et compétences sous la forme d'offres de services.

Ils ont accès aux services des autres membres ainsi qu'aux activités qu'ils organisent.



## → L'Accorderie de Surgères

L'accorderie de Surgères est portée par l'association «Du bonheur dans les épinards», un groupe de citoyens du canton de Surgères souhaitant réfléchir à un projet solidaire permettant d'enrichir la vie quotidienne de toutes et tous à l'échelle du territoire.

## Comment ça marche ?

Les services échangés sont comptabilisés grâce à des chèques-temps, sur la base du temps réel nécessaire pour rendre le service. Tous les services sont mis sur un pied d'égalité.

Chaque échange fait gagner ou coûte des heures à l'accordeur selon qu'il offre ou reçoit le service. Avec le temps gagné, il pourra bénéficier des services offerts par les autres membres.

## → Principes de base

1 heure de service reçu =  
1 heure de service rendu

- L'échange repose sur le temps et non l'argent
- Equilibre dans les échanges (je reçois autant que je donne)
- De l'échange et non du bénévolat
- Prise en charge de l'organisme par les accordeurs

## → Comment échanger ?

### • Echanges individuels

En échangeant avec les accordeurs ou en participant aux activités de groupes organisées par eux (ateliers, débats, initiations, sorties culturelles...)

### • Echanges associatifs

En participant à la gestion quotidienne de l'Accorderie (accueil, envoi de courriers, tenue de stands, participation aux comités de travail d'accordeurs...)

### • Echanges collectifs

En participant à la mise en place d'activités collectives d'échange qui s'adresseront à l'ensemble des accordeurs (services collectifs d'intérêt général)

## Comment devenir accordeur ?

- 1 Adhérer à la philosophie du projet
- 2 S'inscrire à une réunion collective d'information (par mail ou par téléphone)
- 3 Proposer au moins un service à échanger

15 heures offertes à l'inscription



## Exemples de services échangés:

- Découverte sports nautiques
- Cuisines du monde
- Apprentissage de langues
- Petit bricolage
- Couture
- Aide au déménagement
- Garde d'animaux / Arrosage de plantes
- Initiation et dépannage informatique
- Aide au démarches administratives
- Aide au jardin
- Aide aux devoirs
- Transport en voiture pour besoins divers
- Initiation solfège, piano, guitare, chant...